

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour publication immédiate – 13 juillet 2023

**Personne de contact pour les médias :**

Michelle Kolb, programme des eaux usées, Division de la gestion des bassins versants
Department of Environmental Conservation

802-490-6165, Michelle.Kolb@vermont.gov

**Le Ministère de la protection de l’environnement (DEC) du Vermont lance une alerte publique concernant la pollution de l’eau**

*Montpelier, Vermont –* À la suite des inondations généralisées qui ont touché le Vermont, de nombreuses stations d’épuration municipales et fosses septiques privées ont été inondées par de fortes quantités d’eau et d’eaux usées, ce qui a entraîné des rejets d’eaux usées partiellement traitées ou non traitées dans l’environnement.

Les rivières et les eaux de crue peuvent donc contenir des agents pathogènes tels que des virus et des bactéries, susceptibles de provoquer des maladies. Bien que ces zones ne fassent pas l’objet d’une signalisation visant à éviter tout contact, **il convient d’éviter les activités de loisirs, la navigation de plaisance, la natation ou la pêche pendant plusieurs jours, jusqu’à ce que les débits reviennent à des niveaux normaux**.

Une fois que les débits seront revenus à des niveaux normaux et qu’un nombre suffisant de stations d’épuration seront en mesure de reprendre un traitement complet des eaux, la procédure standard d’information au public et de pose de signalisations temporaires en aval des points d’accès publics reprendra pour les zones nécessitant des travaux de remise en état de plus longue haleine.

Pour de plus amples informations sur les ressources de récupération post-inondations mobilisées par l’Agence des ressources naturelles, du Ministère de la protection de l’environnement (Department of Environmental Conservation), du Ministère de la pêche et de la faune (Fish and Wildlife Department) ou du Ministère des forêts, des parcs et des loisirs (Department of Forests, Parks, and Recreation), veuillez consulter le site [https://ANR.Vermont.gov/Flood](https://anr.vermont.gov/Flood). Cette page contiendra des avis indiquant s’il faut faire bouillir l’eau, des informations sur la fermeture des parcs, des directives sur la remise en état des routes et des rivières, des informations sur les forages et les fosses septiques, et bien d’autres choses encore.

###

Avis de non-discrimination :

L’Agence des ressources naturelles du Vermont (ANR) gère ses programmes, services et activités sans discrimination fondée sur la race, la religion, la croyance, la couleur, l’origine nationale (y compris en cas de maîtrise limitée de l’anglais), l’ascendance, le lieu de naissance, le handicap, l’âge, l’état civil, le sexe, l’orientation sexuelle, l’identité de genre ou l’allaitement (mère et enfant).

Avis relatif à l’accès linguistique :

